

ENVIRONNEMENT INTERVENTION  
Conseil - Formation

Michel Botella  
91, Chemin de Laharie  
64100 Bayonne  
Tél/Fax : 05.59.64.56.27

MB/EB/101/99

Bayonne, le 15 novembre 1999

## S3PI Estuaire de l'Adour - Groupe Risques industriels

Président : M. F. Jacqué - Maire du Boucau

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 1999 - Mairie du Boucau

*at  
Capitaine  
Laud*

*n°2*

Présents : voir liste en annexe.

Excusés : M. P. AURIAUT (Bayonne), M. MILH (Les Abeilles).

Monsieur JACQUE ouvre la réunion sur deux points :

1. Remise du document résumant les travaux et les propositions du groupe Risques pour le prochain journal du S3PI dont les domaines de sécurité à améliorer.
2. Invitation de représentants d'administration ou d'institution par l'intermédiaire de M. BOTELLA.

Nous accueillons ce jour :

- M. DESCAZEAUX : Chef Divisionnaire à la Direction Régionale des Douanes de Bayonne
- M. le Capitaine PETILLOT : Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayonne.

Ont été contactés en vue d'une prochaine réunion :

- M. LAURENDIN : Directeur Aviation Civile - Aéroport de BBA
- M. BIREMONT : Directeur Gare de triage de Bayonne
- M. DUPONT : Météo France - Station de Parme

Egalement la Police Nationale, les Affaires Maritimes, DRE/DDE ...



**Le président suggère de continuer à rassembler les éléments de connaissance, en vue d'approfondir notre réflexion pour mieux ajuster nos propositions vers les autorités en pleine du S3PI.**

Le Capitaine PETILLOT indique son intérêt de participer à ce groupe de travail en vue de répertorier et mieux connaître les produits sur la zone.

Il fait état d'une étude en cours sur le TMD par la Direction Régionale de l'Équipement.

*(M. BOTELLA a pris contact avec M. BLANCHARD, Inspecteur Régional des Transports et du Transport des Matières Dangereuses à Bordeaux).*

Il indique que concernant le conflit social de ADA et le détournement du trafic qui s'en est suivi, la préfecture 64 a décidé que l'entrave à la circulation ne serait plus tolérée.

On ne connaît pas la position de la préfecture 40 à ce jour.

La Gendarmerie a demandé un exercice avec les pompiers sur le thème d'un accident de TMD, pour apprécier les réflexes à acquérir (il y a eu des sur-accidents, du fait de la non connaissance des produits), ainsi que la mise en place de périmètres de sécurité le plus large possible.

Le Capitaine PETILLOT fournira au groupe le recensement des infractions en TMD.

Le président indique que la participation à cet exercice intéresse le groupe Risques et souhaiterait que ses membres soient invités.

MM. AMIEL et IVANDEKICS rappellent l'intérêt d'un tel exercice sur le CD 85 ou CD 309 pour M. JACQUE, en vue d'élaborer un plan d'intervention, qui n'existe pas encore sur cette desserte unique du port.

M BOTELLA renouvelle la nécessité d'attirer l'attention sur les motifs indiqués dans le rapport du groupe :

**le port n'est pas en mesure de faire un exercice touchant au plan d'eau, ce qui apparaît être une situation anormale et inquiétante en 1999.**

Il cite le cas du Quai Européen où **un exercice est en attente** après élaboration d'un plan de secours et formation des personnels.

Il souligne de plus l'apparition du trafic de produits chimiques ou dangereux dans l'activité remorques embarquées sur les navires rouliers au Banc St Bernard.

Le Commandant GEISLER indique que les pompiers n'ont pas d'information à ce sujet, qu'ils n'ont plus été sollicités depuis la demande d'implantation de poteaux incendie sur le Banc St Bernard, qu'il n'est pas prévu d'exercice incendie, à son niveau d'information.

Pour M. DESCAZEAUX, l'intervention de la Douane, en matière de gestion des risques consiste, entre autre, sur le port, à contrôler la radio-activité des arrivées de ferraille chez ADA, à l'aide d'appareils détecteurs. Cette action se fait en lien avec la DRIRE. De plus ADA assure son propre contrôle.



M. AMIEL indique qu'il a enregistré 14 alertes.

Le contrôle des transports des matières dangereuses autres, est également assuré par la Douane sur le port, la SNCF et sur les routes.

A la question de M. AMIEL concernant une détection de radio-activité, la Douane alerte le CEA du Barp selon les consignes préfectorales.

M. AMIEL observe qu'il est intéressant que la Douane dispose d'appareils de contrôle et de personnels qualifiés.

M. DESCAZEAUX poursuit sur les autres missions de la Douane, telle celle de l'agent sanitaire douanier ou le contrôle par les documents fiscaux de tous les mouvements de citernes d'hydrocarbures à la Raffinerie du Midi ou à LBC.

M. BOTELLA indique que la fiscalité environnementale en pleine évolution, confie la collecte de la nouvelle TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à la Douane, en remplacement de L'ADEME. Ces données, ainsi rassemblées, sont intéressantes à connaître pour le S3PI, quant aux sources de rejets, leur qualité, leur quantité.

M. IVANDEKICS, intervient sur l'aspect du trafic d'hélicoptère militaire entre la Citadelle et le champ de tir à Tarnos. Il serait intéressant de solliciter l'armée par rapport à leur plan de vol et leur préciser l'existence d'activités à risques sur le plan d'eau, comme à terre.

M. le Capitaine PETILLOT fera part de ces demandes au Colonel du régiment et fera suivre l'information.

M. BOTELLA fait le lien avec la possibilité d'entendre la Météo, qui a des moyens d'alerte et de prévention peut-être non ou mal exploités. Cela peut aller de l'alerte coup de vent sur la plage et "arrachage" des parasols, qui intéresse les municipalités, jusqu'à l'accident majeur, type pont roulant chez ADA, en 1998.

A ce sujet, M. JACQUE demande où en est le fonctionnement du nouveau ponton, car les plaintes dues au bruit de ferraille se multiplient, en particulier sur le haut du Boucau et en particulier la nuit.

M. AMIEL n'a pas d'information sur le ponton autre que sa mise en place. Pour le bruit il a essentiellement recensé des plaintes sur Anglet - Blancpignon et souhaite être directement informé par M. le Maire du Boucau de celles-ci.

Il indique que la DRIRE propose un arrêt complémentaire sur le bruit à ADA, avec un délai de 6 mois pour apporter une solution satisfaisante.

Il dit que la position de la DRIRE fait l'objet d'une contestation "pressante" de la part de M. SEMBRES relayée par Adour Métallurgie auprès du préfet.

Un débat porte ensuite sur les divers risques potentiels de la zone industrialo-portuaire, dont les stockages d'engrais. A ce niveau, M. AMIEL précise qu'il y a une évolution dans l'approche risque au niveau des ammo-nitrates.



Bayonne Manutention a une autorisation de stockage de 8 000 T, qui peut l'amener à un classement Sévés II. Toutefois l'aspect risque découlant de l'apport d'azote, essentiellement sous forme nitrique (ex ammoniacque) ne concerne que peu de tonnage. De ce fait, Bayonne Manutention pourrait ne pas être classé Sévés II.

M. CLAVERIE précise que quel que soit le tonnage de cette qualité d'engrais, le danger persiste, et que cela nécessite des moyens de prévention des risques adéquats.

Pour le Commandant GEISLER, le groupe a atteint son objectif d'engager un travail prospectif sur les risques dans les établissements, il reste à approfondir le TMD, en lien avec les plans de secours et les circuits car il y a encore beaucoup à faire en matière d'information. (Il cite le cas d'une intervention sur une fuite d'ammoniacque d'un wagon en gare d'Hendaye).

**“Nous avons donc posé les problèmes, mais quels sont les moyens qui vont être mis à disposition et quand ?”**

Le président renouvelle le rôle du recensement des problèmes qu'il est indispensable de connaître, entre autre, de la part des élus, et il souligne qu'ici on apprend beaucoup de choses, et qu'ensuite il s'agit, en plénière S3PI, de faire remonter ces problèmes vers les autorités pour que soient apportées des réponses concrètes.

M. IVANDEKICS dit que tout tourne autour du financement. Par qui ? Combien ? Il indique que pour le 2ème remorqueur, les Usagers du port le réclament, mais on attend toujours la réponse de l'Etat.

Il revient également sur le territoire géographique du S3PI, eu égard au trafic du TMD sur l'autoroute, qui traverse Bayonne.

**“Doit-on ou pas le prendre en compte, sachant que le S3PI est essentiellement estuarien, même s'il couvre le territoire des quatre communes. L'aspect autoroutier est à faire préciser en plénière.”**

M. BOTELLA rappelle également que le groupe Eau a retenu d'analyser l'impact des risques naturels (coups de vent, inondations ...) vis-à-vis des activités industrialo-portuaires, et que la connaissance des divers plans de prévention, dont ceux d'inondations, est nécessaire aussi pour le groupe Risques, eu égard aux risques de propagation de matières dangereuses.

(Exemple : inondations de Bilbao, il y a quelques années, et échouages de fûts de produits toxiques sur la Côte Basque).

M. AMIEL indique que les études DDE sur les pluies centenales montrent que la plupart des activités industrielles ne seraient pas concernées.

M. CLAVERIE persiste dans son étonnement de voir la Cellule de la Qualité des Eaux de la DDE, chargée de l'Adour, entre autre, basée à Ciboure ou Socoa, et qu'il est toujours aussi difficile de connaître les suites des pollutions, que seules les associations et les riverains mettent en évidence. Le courant, surtout descendant, ne peut attendre ...



La question du plan Polmar est abordée, et jusqu'à plus ample information, M. BOTELLA indique que l'estuaire de l'Adour relève du plan Polmar Terre, et est donc sous l'autorité du préfet du département (lequel de 64 ou 40 ?), et que pour un accident en mer ce serait le plan Polmar Mer sous l'autorité du préfet Maritime de Brest, qui a fait une conférence de presse à la base navale cet été, en relevant en particulier le risque de manque de moyens pour faire face à une catastrophe type "Amoco - Cadiz."

A ce sujet est évoqué l'échouage du "Captain Zanis" en 1997 et de ses conséquences, dont le rôle d'éboueurs confié en dernier lieu aux pompiers, pour recueillir les 170 T de fuel répandus sur la plage.

M. AMIEL indique que suite à cet échouage, la décision de mise en place d'un radar de veille à l'embouchure a été prise. Le mélange fuel - sable est évalué entre 5 et 6000 T. Une première autorisation avait été délivrée à la mairie d'Anglet pour un traitement chez GRH à Sare, pour stabilisation, et ensuite utilisation en matériaux de travaux publics. Cette étape n'a pu se faire, et par dérogation la DRIRE va délivrer une 2ème autorisation pour évacuer ce stock, qui est en attente derrière le soufre à Blancpignon.

Au vu de ces divers éléments abordés aujourd'hui, le groupe souhaite que les 4 points portés dans le document du président obtiennent une réponse à la prochaine plénière.

Le président remercie les invités en leur demandant de lui faire parvenir en mairie les éléments, statistiques et toutes informations qu'ils jugeraient utiles., et donne rendez-vous pour la visite de Bilbao, la réunion Communication et la plénière du 15 décembre à Bayonne.

M. AMIEL suggère de mettre en place une commission S3PI sur les implantations industrielles nouvelles. Il en fera part à M. NEBON, secrétaire du S3PI.

Le président indique que c'est une suggestion très intéressante, d'autant plus qu'arrive l'important dossier d'extension de Maïstica, avec enquête publique.

Rapporteur : Michel Botella



**PROPOSITIONS**

**A.- Problème de l'appui anti-incendie sur le plan d'eau**

- Projet du 2ème remorqueur retenu dans la charte de place portuaire de 1997.
- Équipement et entraînement des pompiers pour intervention sur feu à bord.  
( Rappel du rapport du Commandant Geisler de 1993).
- Étude de sécurité sur le port: Le groupe souhaite être informé sur les objectifs et le déroulement de cette étude.

**B.- Flux et transports**

- Problème des sinistres extérieurs au périmètre du port, pouvant avoir des conséquences graves. (Transports aériens, fluviaux, routiers ou ferrés).  
Ces mouvements devraient être pris en compte par une étude analytique plus poussée.  
(Inviter les autres parties intéressées à cette étude : Aéroport BBA, Gendarmerie, SNCF, Douane, SAMU,...).
- Établissement d'un plan d'urgence relatif à la traversée des communes de Ondres, Tarnos, Boucau par les camions citernes en cas de problèmes. (voir dernier conflit social).

**C.- Information et Formation**

- Possibilité d'élargir les limites géographiques du S3PI pour l'information.
- Formation des élus
- Faire jouer au S3Pi Estuaire de l'Adour un rôle transfrontalier.  
(Organiser une visite de la zone industrialo-portuaire de Bilbao).

**D.- Prévoir un exercice sur l'ensemble de la zone, et l'organisation d'un séminaire largement ouvert.**

